

CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 8 JANVIER 2010

Convocation du 31 décembre 2009

L'an deux mille dix, le huit janvier à 18 heures 10, le Conseil Municipal de la commune de PLOUFRAGAN s'est réuni en session ordinaire, à l'hôtel de ville, après convocation légale, sous la présidence de M. Rémy MOULIN, Maire.

PRESENTS : Rémy MOULIN, André QUELEN, Maryse LAURENT, Annie LABBE, Jacques BLANCHARD, Eliane BOUGUET, Gilles LELIONNAIS, Marie-Françoise DUPLENNE, Jean-Paul LE MEE, Albert MAHE, Françoise UGUEN, Michel JUHEL, Xavier BIZOT, Jean-Loïc DEMONFORT, Huguette DELEPINE, Annie REY, Annick MOISAN, Ghislaine LARDOUX, Bruno BEUZIT, Frédéric LE MENEZ, Claire BRASSIER, Pascale GALLERNE, Pierre DUVAL, Jean-Pierre HAMON, Jean-Yves BERNARD, Fabienne LAGADEUC, Anne-Laure LE BELLEGO, Yahya EL BAROUDI

ABSENTS : Christine ORAIN (donne pouvoir à Annie LABBE)
Jean-Pierre STEPHAN
Jean-François ANDRIEUX
Anita MELOU
Martial COLLET

SECRETAIRE DE SEANCE : Annie LABBE

1) MARCHÉ DE TRAVAUX – REALISATION DE TRAVAUX DE VOIRIE ET RESEAUX DIVERS DANS LES RUES DES DIMES, DE LA PREE ET DANS LES ALLEES DU HAUT-CHAMP

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, par vote à main levée, à l'unanimité,

- **AUTORISE** M. le Maire à signer le marché et toutes les pièces afférentes à son exécution avec les entreprises attributaires suivantes :

Lot n°1 (rue des Dîmes) : entreprise RAULT pour **60 285,00 € HT**

Lot n°2 (rue de La Prée) : entreprise RAULT pour **20 416,50 € HT**

Lot n°3 (allées du Haut Champ) : entreprise SCREG pour **22 027,85 € HT**.

2) REMBOURSEMENTS D'ASSURANCES

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, par vote à main levée, à l'unanimité,

- **ACCEPTE** l'encaissement des remboursements de la SMACL suivants :

→ **1 361,08 €** (vitres extérieures du restaurant du groupe scolaire Louise Michel brisées),

→ **777,24 €** (vitres de la salle Glénan brisées)

→ **818,61 €** (dômes –*puits de lumière*- à l'école maternelle des Villes Moisan endommagés)

→ **146,61 €** (recours contre la compagnie d'assurance de la personne responsable de la détérioration de deux panneaux de signalisation au niveau du rond point de la Fontaine Morin).

3) DECISIONS MODIFICATIVES - ANNEE 2009

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, par vote à main levée,

- **par 28 voix**

- **et 1 abstention (Y. EL BAROUDI)**

- **ADOPTE** les décisions modificatives sur le budget Zone d'Activités de Beaucemaine (D.M. n°2) décrites ci-dessous :

Section Investissement

Dépenses article 3555 Terrains aménagés 72 914,83 €

Recettes article 1384 Subvention Commune 72 914,83 €

Section Fonctionnement

Recettes article 71355 Variation stocks terrains aménagés 72 914,83 €

article 7474 Participation Commune - 72 914,83 €

A PLOUFRAGAN, le 13 janvier 2010
LE MAIRE
Rémy MOULIN